

## **Nouveaux barèmes Valobat : la CAPEB dénonce cette démarche unilatérale et appelle à suspendre les nouveaux barèmes d'éco-contribution**

Paris, le 26 mars 2025 – La ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, a récemment annoncé une « étroite concertation » avec les parties prenantes afin de repenser certaines dispositions de la filière PMCB. Cependant, en totale contradiction avec cette initiative, l'éco-organisme Valobat a dévoilé de nouveaux barèmes d'éco-contributions qui imposent des hausses importantes, notamment sur les matériaux liés à la rénovation énergétique. La CAPEB dénonce cette démarche unilatérale qui porte un préjudice direct à la concertation promise et appelle fermement à une suspension de ces nouvelles mesures jusqu'à ce qu'un dialogue constructif puisse avoir lieu, permettant ainsi d'adapter le dispositif aux réalités des artisans et aux enjeux de la transition énergétique.

### **Hausses significatives des éco-contributions Valobat : un impact direct sur la rénovation énergétique**

À partir du 1er juillet 2025, les nouveaux barèmes d'éco-contributions de Valobat entraîneront des hausses importantes pour plusieurs matériaux, notamment ceux de la rénovation énergétique. Les éco contributions des fenêtres, portes-fenêtres et fenêtres de toit augmenteront de 58 %, celles des escaliers de 52 %, et celles des isolants, essentiels à la performance énergétique, verront des hausses de 30 % à 74 %. Les revêtements de sol, comme le lino et le PVC, connaîtront des hausses d'éco contribution respectives de 73 % et 82 %. La CAPEB juge ces augmentations, qui suscitent de vives inquiétudes parmi les artisans, en décalage total avec les services attendus dans le cadre de cette REP PMCB et potentiellement préjudiciables à la transition énergétique et à la compétitivité des petites entreprises.

### **Un dispositif toujours inadapté aux réalités des artisans du bâtiment**

Au-delà de ces hausses, la CAPEB souligne que ce dispositif reste insuffisamment adapté aux besoins des entreprises artisanales du bâtiment. Bien que Valobat prévoie une intensification de la collecte des déchets à partir de 2025, l'éco-organisme communique, comme les autres éco-organismes, sur une remise en cause en parallèle de certaines mesures essentielles aux entreprises artisanales du bâtiment, telles que :

- La prise en charge du transport et du traitement des déchets depuis leurs entrepôts, mesure validée par l'arrêté modificatif du 3 juillet 2024.
- La mise en place de bennes « déchets résiduels » (briques plâtrières, isolants en polystyrène ou polyuréthane, isolants biosourcés...), qui ne sont toujours pas repris sans frais, bien que les entreprises aient déjà payé des éco-contributions correspondantes.

Face à cette communication, la CAPEB demande une réforme en profondeur du dispositif afin de le rendre pleinement opérationnel et véritablement adapté aux réalités des artisans

« Alors qu'Agnès Pannier-Runacher a entendu la demande des acteurs de relancer une concertation pour assurer à la REP PMCB un fonctionnement satisfaisant et qu'elle a annoncé une pause réglementaire dans le développement du dispositif dans l'attente de cette refondation, nous ne pouvons accepter qu'un éco-organisme comme Valobat continue de

faire cavalier seul, portant ainsi préjudice à l'idée même de ce dialogue avec les parties prenantes. Dans ce cadre, nous appelons la ministre à suspendre immédiatement l'évolution des barèmes le temps de la concertation. L'objectif doit être de faciliter la collecte et la gestion des déchets en vue d'améliorer le recyclage, tout en évitant d'imposer des charges excessives aux petites entreprises du bâtiment qui s'acquittent déjà d'une éco-contribution.

» – Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.

### Contact presse :

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez contacter :  
Albertine Minart – Chargée des Relations Presse  
E-mail : a.minart@capeb.fr | Tél : 01 53 60 50 84

### À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- **X** : @capeb\_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale
- **LinkedIn** : @capeb